Les contrats d'assurance terrestre : une piqûre de rappel (vie & non-vie)

OBJECTIFS

L'objectif de ce recyclage est de revoir, mais aussi d'approfondir les règles générales de la partie 4 de la loi du 4 avril 2014 relative à l'assurance d'application aux contrats d'assurance terrestres afin de pouvoir les appliquer dans la pratique de la distribution d'assurances.

RESUME

Catégorie:

- Assurances

Niveau:

Avancé

Type de formation:

E-learning - étude à distance

Prix:

- Membre: € 185.00
- Non-membre: € 210.00
- Partner BZB: € 185.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Heures de recyclage:

- Assurances: **7h** spécifique au secteur

PUBLIC

La formation est principalement destinée aux personnes :

- qui occupent une fonction réglementée dans la distribution d'assurance, en particulier :
    - ceux qui sont dispensés d'examen par leur diplôme ;
    - ceux qui ont obtenu leur attestation de connaissance afin de rafraîchir et d'approfondir au moyen de ce recyclage les connaissances acquises ;
- qui occupent une fonction autre que celle de la distribution d'assurance et souhaitent s'initier à l'assurance sans passer d'examen.

(Connaissances professionnelles requises conformément aux articles 13 et 14 de l'arrêté royal du 18 juin 2019)

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

- Le cadre légal.
- Le contrat d'assurance terrestre.
  - Le contrat d'assurance (définition).
  - Les personnes concernées par le contrat d'assurance.
  - La prestation d'assurance.
  - La prime.
  - L'événement incertain.
  - L'intérêt d'assurance.
  - La classification juridique des contrats d'assurance terrestre.
- Dispositions spécifiques.
  - Dispositions spécifiques à l'assurance à caractère indemnitaire.
  - Dispositions spécifiques à l'assurance à caractère forfaitaire
- Dispositions communes à tous les contrats d'assurance terrestre.
  - La formation du contrat d'assurance.
  - La preuve et le contenu du contrat.
  - L'obligation de déclaration du preneur à la conclusion du contrat et pendant le contrat.
  - Les obligations des assurés en cas de sinistre.
  - La durée et la fin du contrat d'assurance.
  - Les délais de prescription.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée**: 7 heures
- **Nombre de pages syllabus :** +- 50 pages
- **Heures de recyclage :** Chaque module comprend un test en ligne composé de questions à choix multiples. Les heures de recyclage ne sont accordées que si vous réussissez ce test. Si vous l'échouez (résultat inférieur à 60 %), les heures de recyclage ne seront pas accordées pour ce module. Nous vous recommandons donc de ne passer le test que lorsque vous êtes sûr de maîtriser la matière.

MÉTHODOLOGIE

Un **« e-learning - étude à distance »** est un auto-apprentissage à 100 %. Il s'agit d'une forme d'apprentissage dans laquelle le participant traite individuellement, à son propre rythme, du contenu d'apprentissage qui est proposé sous la forme d'un syllabus rédigé par le formateur. Celui-ci est proposée au format numérique (PDF) via la plateforme d'apprentissage MyFA, éventuellement complété par une plateforme d'exercice.

Matériel didactique :

- Syllabus
- Questions d'entraînement